

Date de dépôt: 16 décembre 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Janine Hagmann :
Genève fêtera-t-elle vraiment Calvin en toute austérité ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"Genève fêtera-t-elle vraiment Calvin en toute austérité ?"

Alertés par la presse, plusieurs citoyens genevois se sont inquiétés de la décision du Conseil d'Etat de demander au Grand Conseil de ne débloquer que 500 000 F pour l'anniversaire du demi-millénaire de Jean Calvin, sans se préoccuper de l'impact de cet événement sur Genève. C'est donc bien au niveau du positionnement de l'événement de ce Jubilé au coeur de Genève, cet été, que les autorités devraient prendre position. Il serait étonnant que les Autorités cantonales ne favorisent pas un retentissement de cet anniversaire. Les différentes activités culturelles prévues par l'Association Calvin 09 vont attirer de nombreux visiteurs. A l'extérieur de Genève, ce Jubilé a une portée de niveau international...sans parler du niveau national avec les cantons de Zurich, Bâle, Berne et les cantons romands.

L'alternative est donc la suivante :

Soit la contribution annoncée renvoie l'Association Calvin 09 à un budget tel qu'elle peut l'assumer en tenant compte des fonds propres garantis à ce jour par les sponsors (Cette option comporte plusieurs aspects défavorables, notamment un prix des billets « élitistes » d'environ 50 F pour un adulte, alors que l'événement se veut populaire et l'obligation de revoir à la baisse quelques ambitions, pourtant bien raisonnables, au service d'une prestation pour le grand public).

Soit une décision qui prendrait acte que Genève ne peut « sous-traiter » totalement l'événement aux partenaires extérieurs qui vont assurer l'essentiel des manifestations à caractère culturel et patrimonial. Cette décision engagerait l'Etat à prendre en charge financièrement une partie décisive du budget du spectacle « Jean Calvin », afin d'offrir à la population et aux visiteurs des conditions attrayantes ; cette option permettrait un spectacle réellement « grand public » (billet autour de 25 F pour un adulte), une réalisation artistique qui aurait toute l'ampleur que requiert une création originale et de qualité, selon l'avis des 30 personnes issues des milieux culturels qui ont assisté à la lecture du livret cet automne.

Question : *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de revoir sa décision en incluant dans sa réflexion qu'il peut être attendu un réel retour sur investissement d'un accueil, pratiquement tous les soirs de l'été sur le thème du Jubilé Calvin, qu'il en va de l'identité projetée de l'extérieur de la « Cité de Calvin » qui se concrétise par un tourisme thématique significatif déjà annoncé pour l'été ?*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La présente interpellation se fait l'écho, légitime, du souci de plusieurs citoyens genevois quant à l'impact, sur Genève, de la commémoration du 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin. De son retentissement pour notre république.

Le contenu de cette interpellation porte sur des problématiques différentes. L'une des interrogations concerne l'importance que souhaite donner le Conseil d'Etat à cette commémoration notamment en termes de rayonnement et de retombées touristiques. Le pilotage de cet anniversaire est aussi évoqué. Le texte aborde enfin les moyens mis à disposition des porteurs de projets pour qu'ils puissent accomplir leur mission en vue de créer un ensemble d'événements de qualité ouverts au plus grand nombre.

La question porte plus particulièrement sur le spectacle qui sera monté dans le Parc des Bastions et qui devrait, à lui seul, selon les termes de l'interpellation, contribuer au rayonnement de Genève.

Concernant le pilotage, le Conseil d'Etat, en réponse à la motion 1826, a clairement décidé de laisser l'initiative aux acteurs et organismes culturels et confessionnels de la Cité, ceci dans l'esprit de l'article 2.3 de la Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture.

Le rayonnement de cet anniversaire est assuré, il est certain que tant notre canton que la Suisse et l'Europe parleront de Jean Calvin en 2009. En effet, les événements programmés pour le 450^e anniversaire de l'Académie et pour le 500^e de Jean Calvin montrent que tous les publics ainsi que tous les arts et types de manifestations (éditions, colloques, spectacles, ou autres expositions) seront concernés. Le "Calvindrier", largement diffusé dans les ménages du canton, témoigne que chaque semaine ou presque auront lieu un ou plusieurs événements en lien avec ces anniversaires.

Concernant les moyens mis à disposition, et dans le cadre budgétaire actuel, le Conseil d'Etat estime, au vu de la dizaine de requêtes en subvention qu'il a reçues à ce jour, que le montant prévu de 500'000 francs correspond à l'essentiel des besoins formulés¹.

Plus particulièrement, puisque cette interpellation ne porte que sur l'Association Calvin 09, le Conseil d'Etat rappelle que cette association a déposé une demande pour un montant de 150'000 francs pour le seul financement de son spectacle au Parc des Bastions. Cette demande est intervenue alors que le budget du spectacle s'élevait à 1,1 million de francs. Il apparaît aujourd'hui que Calvin 09 pourrait avoir fortement sous-estimé son budget qui s'élèverait aujourd'hui entre 1,6 et 1,9 million de francs. Si cette association a choisi de combler le manque à gagner par une augmentation du prix du billet, plutôt que par une redéfinition de son projet, ce choix relève a priori de sa propre responsabilité.

Il est aussi à relever que la définition du montant du billet reste subjective. De nombreuses études montrent que c'est moins le montant défini par l'organisateur qui importe que la somme que le spectateur est prêt à verser pour assister au spectacle. La programmation a donc plus d'importance que le prix. Ainsi, si le coût moyen d'un billet au théâtre à Genève s'élève à 35 francs, le Grand Théâtre pratique lui des prix allant de 22 francs à 219 francs. L'Arena peut être comble avec des places vendues par les organisateurs au-dessus de 100 francs. Le projet des Bastions, qui relève à la fois du théâtre et du grand spectacle (infrastructure lourde, nombre important de comédiens et de figurants) propose, même à 50 francs pour un adulte, un prix encore tout à fait adapté aux pratiques en cours².

¹ Pour mémoire, le Grand Conseil avait voté un montant de 423'000 F pour la commémoration du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade dont l'organisation avait été principalement confiée à la Compagnie 1602.

² Des tarifs étudiants et AVS seront également pratiqués.

Pour conclure, le Conseil d'Etat précise que dans le cadre de l'attribution des subventions aux projets qui lui ont été adressés, le jury tiendra compte des pratiques habituelles en termes de subventionnement. Il étudiera tant le réalisme des budgets que la faisabilité financière, tant la qualité du projet artistique que l'accès des publics à ces différentes manifestations.

Le Conseil d'Etat confirme ici qu'il veillera à ce que cet anniversaire reçoive le meilleur accueil possible des publics les plus divers, à ce que notre Cité profite pleinement de cet événement, en toute équité entre les différents organisateurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler